

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des  
Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 09 octobre 2020

Étaient présents :

Mmes Goube, Leveugle, Leys, Massart, MM. Ben Amor, Bezirard, Borrewater,  
Cambien, Dissaux, Gosset, Houssin, Lefebvre, Legrand.

Étaient excusés :

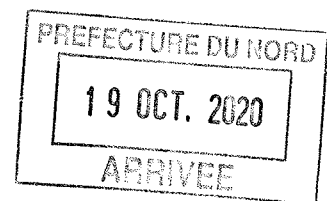
Mme Haverlant, MM. Belabbes, Cauche, Godefroy, Haesebroeck, Petit, Vicot, Waymel.

Vu le rapport n° 19-20

DECIDE

- d'autoriser son Président à former un recours devant la juridiction administrative  
contre la décision de l'administration fiscale relative à la situation du SMAEL au regard  
des règles de TVA applicables au contrat de concession ;

- de confier la défense des intérêts du SMAEL au groupement Naldéo-Cabinet  
Cabanès-Neveu.



VOTANTS : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès  
de Monsieur le Préfet, le

16 OCT. 2020

Le Président,  
Jean-Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte  
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX